



12^e édition du Festival Art Souterrain

Du 29 février au 22 mars 2020

1. La mission d'Art Souterrain

Art souterrain est un organisme ambitieux et dynamique à but non lucratif. Initié en 2009, il a pour mandat de rendre l'art contemporain accessible au grand public.

Dans une optique de démystification des œuvres d'art contemporain, l'organisme met en place plusieurs projets annuels qui cherchent à éduquer le regard et à créer un lien entre l'œuvre artistique et son public. Pour parvenir à ses fins, Art Souterrain s'appuie sur un modèle fort qui consiste à sortir l'art des lieux d'exposition traditionnels pour aller à la rencontre des individus.

En investissant des lieux non conventionnels, Art Souterrain souhaite surprendre tout un chacun dans son quotidien et ainsi provoquer une interaction culturelle d'un nouveau genre.

2. Le festival 2019 en chiffres

La 11^{ème} édition du Festival Art Souterrain s'est déroulée sur 3 semaines et a attiré plus de 30 000 visiteurs dès sa soirée d'inauguration. Au total, c'est près de 200 000 festivaliers qui ont parcouru l'exposition souterraine et les œuvres réalisées par 66 artistes.

Sur le thème « Le Vrai du Faux », cette dernière édition a inspiré plus de 60 artistes à créer des œuvres photographiques, des sculptures ou encore des installations monumentales.

Rythmé par une soixantaine d'activités, le festival a su se réinventer en proposant des animations variées et originales. Les médiateurs, ainsi que les artistes et les commissaires, ont participé à ces activités afin de partager leur expérience avec le public des souterrains.

Orchestré par 4 commissaires, le festival a provoqué des réactions enthousiastes à travers le monde : plus de 250 articles de presse ont été rédigés afin de parler de cet événement majeur de l'art contemporain à Montréal.

Une excitation également partagée sur la toile avec plus de 14 000 visiteurs sur [le site Internet d'Art Souterrain](#). A cela s'ajoute une moyenne de 10 000 interactions sur Facebook et de 400 internautes connectés chaque semaine sur la page Instagram du festival.

3. Le thème du festival 2020 : « Reset »

Chaque année, le Festival Art Souterrain choisit un thème fort, capable de parler au public, de résonner avec l'actualité et d'inspirer les artistes. En 2020, c'est le thème « reset » qui a été sélectionné.

« Et si vous pouviez appuyer sur un bouton et tout effacer, que feriez-vous de cette nouvelle page blanche ? Si l'on vous proposait de repartir à zéro, comment imagineriez-vous le monde ?

L'humanité se trouve à un tournant. Faut-il persister dans ses habitudes ou prendre conscience des schémas répétitifs pour repartir sur de nouvelles bases? bouleverser sa routine et changer les habitudes peut provoquer d'intenses moments d'insécurité. Cela peut entraîner des remises en question douloureuses, voire des pertes de repères.

Les bouleversements climatiques, économiques et politiques sont au cœur de notre actualité. Individuellement et collectivement, s'il veut survivre, l'être humain aura bientôt à modifier sa relation au monde, mais aussi ses relations interpersonnelles.

Le manichéisme est-il la seule solution? Faut-il penser uniquement en termes d'utopie et de dystopie afin de trouver des sentiers qui n'ont jamais été balisés? »

4. Le parcours du Festival Art Souterrain

Le Festival Art Souterrain souhaite présenter des projets qui s'intègrent à l'architecture, parfois atypique, des différents espaces d'exposition. Ceux-ci sont souvent inusités et laissés à l'abandon. C'est pourquoi notre organisme désire encourager les artistes à tirer avantage des particularités des lieux du parcours.

A noter que le choix final des emplacements des œuvres reste à la discrétion du comité de programmation et des administrateurs de chaque édifice.

Les édifices souterrains :

- Complexe Guy-Favreau
- Palais des Congrès de Montréal
- Centre de Commerce Mondial de Montréal
- OACI
- Place Bonaventure
- Édifice Jacques Parizeau

Les lieux satellites :

La sélection des lieux satellites est actuellement en cours pour la 12^{ème} édition du Festival Art Souterrain 2020.

5. Les critères d'admissibilité

Les médiums qui peuvent être exposés dans le cadre du Festival 2020 :

- Installations
- Œuvres sonores
- Performances
- Vidéos
- Photographies
- Sculptures
- Peintures
- Dessins
- Textiles
- Sérigraphies
- Arts numériques

Les conditions à respecter impérativement :

- Cet appel s'adresse aux artistes locaux et internationaux.
- Les œuvres proposées doivent être transportables en bagages accompagnés, ou construites dans la ville de Montréal.
- Il est possible pour un artiste de présenter plusieurs projets en soumettant un formulaire par projet.
- Les œuvres d'art soumises doivent être cohérentes avec le thème proposé.
- Attention : Art Souterrain acceptera uniquement les documents soumis par le biais du formulaire sur le site internet.

DATE LIMITE DE SOUMISSION :
30 juin 2019

6. Les contraintes des médiums

- **Projets photographiques :**

L'artiste doit présenter entre 2 et 10 fichiers en format numérique haute résolution prêts pour l'impression. Pour les séries photographiques, les artistes n'ont pas l'obligation d'exposer la série complète. Le document final imprimé doit mesurer au minimum 30x40 pouces.

Art Souterrain s'engage à faire imprimer les œuvres si l'artiste fournit un fichier numérique en haute résolution. Il est important de noter que le directeur technique, l'artiste et l'imprimeur travaillent de concert pour l'approbation du produit final.

L'installation de l'impression sera assumée par des professionnels et prise en charge par Art Souterrain. La présence de l'artiste est à sa discrétion.

- **Projets vidéo**

Le contexte du Montréal souterrain n'offre pas d'obscurité complète et les lieux sombres sont très limités.

- **Projets sonores**

Le contexte du Montréal souterrain n'offre pas d'espace exempt de toute interférence sonore.

- **Performances**

Les performances de la soirée d'ouverture (Nuit Blanche) ont principalement lieu à la Place Bonaventure. Pendant le festival, d'autres performances seront programmées dans plusieurs édifices.

7. La nature des œuvres

- En raison du contexte particulier et des difficultés à assurer la sécurité dans des lieux très achalandés, nous ne pouvons exposer des œuvres nécessitant un accrochage mural traditionnel, ou des objets et matériaux pouvant être facilement dérobés ou endommagés. Il est de la responsabilité de l'artiste de fournir un projet adapté aux contraintes d'exposition.
- Nous privilégions les œuvres éphémères et de type in situ.
- Les propositions d'œuvres moins récentes ou qui ont déjà été exposées ailleurs sont admissibles.
- Art Souterrain se réserve le droit de refuser tout projet qu'il jugera inadapté à l'espace public.

8. Avantages et compensation financière

Cachet d'artiste : 500 \$. En fonction des propositions et des besoins matériels, des aides supplémentaires pourront être apportées :

- **Aide à la production** (de manière exceptionnelle et sous réserve de la décision du comité d'évaluation).

- **Aide à l'hébergement** pour les artistes internationaux. Une aide financière peut également être accordée aux artistes canadiens habitant à plus de 250km de Montréal.
- **Aide au transport** : Art Souterrain offre une aide financière de 100 à 200\$ pour le transport des œuvres nécessitant une logistique particulière. Celle-ci variera en fonction de ladite œuvre ainsi que de la distance à parcourir.
- **Production** des œuvres : l'impression et l'installation des projets sont prises en charge par Art Souterrain et son imprimeur partenaire.
- **Per-Diem** pour les artistes internationaux.
- **Mise à disposition de techniciens.**
- **Prêt de matériel audio-visuel** si besoin : écrans plasma, haut-parleurs, projecteurs, lecteurs DVD, lecteurs Blu-Ray, lecteurs médias, casques d'écoute, cabine ou espace vidéo.
- **Collaboration aux activités du Festival** : tables rondes, visites guidées, ateliers, etc.
- **Invitations aux soirées du Festival** : soirée de réseautage, événements culturels, etc.
- **Diffusion et communication** des projets des artistes sur le site internet et les médias sociaux.

** Les cachets et autres compensations financières seront envoyés jusqu'à 60 jours ouvrables après la fin de l'évènement.*

9. Sécurité des œuvres

- L'exposition dans les souterrains de Montréal comporte des risques et il n'est pas possible d'assurer un contrôle total des lieux d'exposition.
- L'assurance Art Souterrain couvre les dommages en cas d'incendie, de dégât d'eau ou d'un vol d'œuvre dans sa totalité. Néanmoins, l'entière sécurité de l'œuvre, en cas de vandalisme ou du vol de certaines parties de l'œuvre ne sera pas garantie par l'assurance contractée.
- A noter que le vinyle adhésif est irrécupérable. De ce fait, les projets photographiques seront détruits à la fin de l'exposition et donc ne seront pas assurés.
- Les enregistrements DVD et œuvres vidéo ne sont pas assurés.

- Les œuvres dont les matériaux ne seront pas restitués à l'artiste ne seront pas assurées.
- Toutes les œuvres comportant des matériaux inflammables (tissus, cartons, bois, etc.) doivent être ignifugées et ce, à la charge de l'artiste. Il existe des matériaux et des produits en vaporisateurs qui répondent aux normes de sécurité pour l'ignifugation. Des contrôles seront effectués par les employés présents sur les lieux d'exposition.

10. Responsabilités des artistes

1. L'artiste s'engage à compléter une fiche technique qui lui sera fournie par le responsable de la programmation.
2. L'artiste doit se rendre disponible pour des rencontres préparatoires à l'exposition de son œuvre.
3. Les artistes qui habitent le Grand Montréal devront réaliser un repérage du lieu précis d'exposition avec l'équipe d'Art Souterrain. Pour les artistes résidant hors Québec, une photographie, une vidéo et des détails des emplacements seront envoyés par courriel.
4. L'artiste doit effectuer des contacts réguliers par courriel, ou par téléphone, avec l'équipe d'Art Souterrain pour préciser son projet, ses besoins et les modalités de l'installation.
5. L'artiste sera sollicité pour fournir tout le matériel nécessaire à la communication et à la médiation : texte pour la fiche de présentation de l'œuvre, photographies HD, textes pour l'audio guide, proposition de participation à des actions de médiation si possible, etc.
6. L'artiste s'entretiendra avec le ou les médiateur(s) culturel(s) (en personne, par téléphone ou par Skype) qui se chargeront de présenter l'œuvre lors de la Nuit Blanche.

11. Le montage et le démontage des œuvres

Le montage se fera la semaine qui précède la Nuit blanche (fin février) et le démontage commencera le soir du dernier jour d'exposition (le 22 mars). L'accord avec les administrateurs des édifices impose 1 journée pour remettre les lieux en ordre tel qu'avant le festival.

Pour les installations complexes, la présence de l'artiste ou d'un représentant désigné par l'artiste est **obligatoire** lors du montage et du démontage.

A noter que :

- Art Souterrain peut offrir, sur demande, un soutien technique.
- Les matériaux devant être démontés par Art Souterrain et demandant une logistique supplémentaire (renvoi postal, mise en déchèterie, besoin de techniciens spécialisés...) seront pris en compte dans le calcul de l'aide à la production.
- Pour les artistes du Grand Montréal, il est demandé une autonomie totale dans l'acheminement, la mise en place et le retrait des œuvres sur le lieu d'exposition.

***À NOTER** L'artiste s'engage à réaliser/présenter son œuvre telle que dans sa proposition initiale après validation par le comité de programmation.

12. Les critères de sélection

Le comité de programmation formé de collaborateurs d'Art Souterrain étudie les œuvres selon différents critères.

- **L'émotion transmise**

L'œuvre interpelle et provoque des réflexions et des émotions auprès du public.

- **La complexité technique**

Dans le but d'assurer la faisabilité et la mise en place du projet, celui-ci doit correspondre autant que possible aux ressources techniques et financières d'Art Souterrain.

- **La viabilité dans un espace public**

L'œuvre doit être conçue pour rester exposée pendant 3 semaines dans un espace public très achalandé, ouvert en moyenne 16 heures par jour.

13. Les dates clés du processus de sélection

Le processus de sélection se déroulera du mois de juillet au mois d'août 2019 selon le parcours suivant :

Étape 1 : étude des œuvres par le comité d'évaluation.

Étape 2 : présentation des projets choisis aux administrateurs des lieux d'exposition.

Etape 3 : réponse finale donnée aux artistes candidats.

14. Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé de professionnels issus du milieu artistique, de la production et de la logistique. Il est suivi d'une soumission des œuvres artistiques aux édifices et aux lieux satellites.

**Réponse finale aux artistes :
Vendredi 13 septembre 2019**

15. Déposer votre candidature

La date limite pour envoyer votre dossier est le **30 juin 2019**.

J'ai lu les conditions de l'entente ci-dessus, je les comprends et je les accepte. En remplissant les formulaires j'atteste avoir pris connaissance de ce document et accepte les conditions d'exposition du Festival Art Souterrain 2020.

Merci de répondre aux questions des **2 formulaires** d'appel à projet en ligne afin de valider votre candidature :

[Compléter le formulaire de profil](#)

[Compléter le formulaire de l'œuvre](#)

Notre équipe se tient à votre disposition pour toutes vos questions au sujet de l'appel à projet pour le Festival Art Souterrain 2020 à l'adresse mail suivante :
candidature@artsouterrain.com.